



Bilan annuel

Animation du site Natura 2000 de la Gélise Année 2020



Communauté de Communes Albret Communauté

Centre Haussmann - 10 place Aristide Briand - 47600 NERAC

Téléphone : 05 53 97 55 97 - Site : <http://www.albretcommunaute.fr>



Structure animatrice



Communauté de Communes Albret Communauté

Centre Haussmann, 10 place Aristide Briand, 47600 NERAC

05 53 97 55 97

<http://www.albretcommunaute.fr>

Animatrice Natura 2000 : Marine FONT

05 53 97 64 25 – 06 43 75 94 13

mafont@albretcommunaute.fr

<http://gelise.n2000.fr/>

Figure 1 : photo de couverture : Cistudes d'Europe, commune de Réaup-Lisse



Sommaire

Sommaire	3
Liste des Illustrations et Tableaux	4
A. Préambule	5
I. Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	6
II. L'animation	6
III. Rappel des enjeux et objectifs du document d'objectifs.....	7
IV. Missions de la structure animatrice	10
B. Gestion des habitats et des espèces	11
I. Les contrats et la charte Natura 2000	12
II. Les contrats agricoles	13
III. Les autres outils financiers	14
IV. Autres actions menées en faveur des espèces/habitats d'intérêt communautaire.....	14
C. Aide technique – Evaluation des incidences	17
D. Information, communication, sensibilisation	19
I. Les supports de communication.....	20
II. Actions de sensibilisation	22
III. Animation de réseau	22
E. Amélioration des connaissances / Suivis scientifiques et techniques	23
F. Veille à la cohérence des politiques publiques et du programme d'actions	25
G. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance	27
I. Organisation de la gouvernance du site	28
II. Autres actions	28
H. Synthèse	29
I. Répartition du temps de travail.....	30
II. Avis global sur les actions menées	31
III. Avis global sur les résultats obtenus	31
IV. Perspectives pour l'animation future	33
Annexes	34
Plaque d'information sur les PSE	35



Liste des Illustrations et Tableaux

Figure 1 : Photo de couverture : Cistudes d'Europe, commune de Réaup-Lisse	2
Figure 2 : Cistude d'Europe	8
Figure 3 : Gomphe de Graslin.....	8
Figure 4 : Colonie de Grands Rhinolophes	8
Figure 5 : Plan d'eau sur l'Arriou-Cagne, commune d'Escalans	10
Figure 6 : Restauration de l'épi dans le cadre du contrat Natura 2000 déposé en 2019 - Sos	12
Figure 7 : Colonies de reproduction de Murin à oreilles échancrées et de Grand Rhinolophe - Réaup-Lisse	15
Figure 8 : Résultat des prospections chauves-souris 2020	15
Figure 9 : Panneau d'information de la commune de Castelnau d'Auzan-Labarrère (32)	21



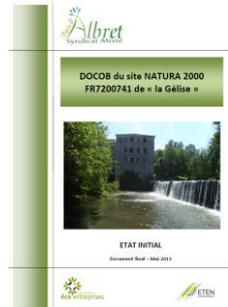
A. Préambule



I. Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 concerné par ce bilan d'animation est le site Natura 2000 de la Gélise (FR7200741), désigné au titre de la Directive "Habitats, Faune, Flore".

Le document d'objectifs de ce site a été élaboré par le bureau d'études ETEN Environnement et a été validé en mai 2013. L'animation a débuté en janvier 2016 ; l'animatrice du site est Marine FONT.



II. L'animation



En mars 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret a été désigné animateur du site Natura 2000 de la Gélise. Au 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte a été rattaché à la nouvelle communauté de communes Albret Communauté, née de la fusion des trois communautés de communes du territoire. L'animatrice, Marine FONT, présente depuis le 1^{er} janvier 2016, travaille à temps plein sur l'animation du site. Elle fait partie du service Environnement-Rivières d'Albret Communauté.

Son poste est subventionné à 80% par l'Etat, via les fonds FEADER. Les 20% restants correspondent à de l'auto-financement, partagés entre Albret Communauté, chargé entre autres de la gestion du réseau hydrographique du bassin versant de la Gélise dans le Lot-et-Garonne, et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour les parties Gersoises et Landaises du site.

Ce présent bilan correspond à la deuxième année de la deuxième période d'animation (cinquième année au total).



III. Rappel des enjeux et objectifs du document d'objectifs

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 de la Gélise sont les suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncles et des Potamots (3260-5)	Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i> (1044)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (3130)	Gomphe de Graslin – <i>Gomphus graslinii</i> (1046)
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)	Cuivré des marais – <i>Lycaena dispar</i> (1060)
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (6430-4)	Damier de la Succise – <i>Euphydryas aurinia</i> (1065)
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hydroclines (6430-B)	Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> (1083)
Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest (6510-1)	Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i> (1088)
Landes atlantiques fraîches méridionales (4030-8)	Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> (1096)
Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun (5130-2)	Chabot – <i>Cottus gobio</i> (1163)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanaea</i> , <i>Salicion albae</i>) (91E0)*	Cistude d'Europe – <i>Emys orbicularis</i> (1220)
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (1304)
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i> (9230)	Loutre – <i>Lutra lutra</i> (1355)

* habitat prioritaire

Au total, le site Natura 2000 de la Gélise compte donc 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 est prioritaire, et 11 espèces d'intérêt communautaire, ou 12 si on compte le Vison d'Europe, dont l'habitat est favorable, mais qui n'est a priori plus présent sur le territoire.

Suite aux inventaires chauves-souris menés en 2019 et en 2020 (cf. paragraphe B.IV), il faudrait également ajouter le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle et le Petit Rhinolophe à la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000 de la Gélise.





Figure 2 : Cistude d'Europe



Figure 3 : Gomphe de Graslin



Figure 4 : colonie de Grands Rhinolophes

Afin de préserver ces habitats et ces espèces d'intérêt communautaire, 12 objectifs de développement durable ont été définis pour le site Natura 2000 de la Gélise :

- Objectif A : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire...)
- Objectif B : maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences de la faune et de la flore
- Objectif C : conserver/restaurer les zones humides
- Objectif D : limiter le dérangement des espèces et la dégradation des habitats (piétinement, déchets...)
- Objectif E : conserver/restaurer la ripisylve
- Objectif F : favoriser la restauration et la gestion des milieux ouverts et semi ouverts compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif G : favoriser une gestion des milieux forestiers compatible avec la conservation des habitats et des espèces
- Objectif H : contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- Objectif I : assurer la mise en œuvre du document d'objectifs
- Objectif J : contribuer à la compréhension des enjeux écologiques et faciliter leur prise en compte
- Objectif K : contribuer à la mise en cohérence des différents programmes d'aménagement ou de gestion de site et s'assurer de l'intégration des enjeux de biodiversité
- Objectif L : améliorer les connaissances du site et assurer les suivis nécessaires

Pour atteindre ces objectifs, 31 mesures ont été identifiées dans le document d'objectifs :

Code	Intitulé	Moyens disponibles
Mesure A1	Encourager la restauration, l'entretien, l'équipement des ouvrages hydrauliques de régulation des niveaux d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure A2	Restauration sélective de la fonctionnalité de certaines annexes hydraulique à potentiel piscicole	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau

Mesure A3	Aménager les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe	Contrat ni-ni
Mesure B1	Développer une gestion concertée des niveaux d'eau, mise en place d'un protocole d'ouverture/fermeture des vannes	Animation
Mesure C1	Promouvoir la restauration et l'entretien des étangs et des mares	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure C2	Maintenir des surfaces prairiales en zone inondable	MAEC
Mesure C3	Elargir les bandes enherbées	MAEC
Mesure C4	Entretien mécanique des formations végétales hygrophiles	Contrat ni-ni MAEC
Mesure C5	Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	Contrat ni-ni Subv. Agence de l'Eau
Mesure D1	Maîtriser la fréquentation dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement	Contrat ni-ni
Mesure E1	Entretien et restaurer les ripisylves, végétations de berge, et enlever de façon raisonnée les embâcles	Contrat ni-ni Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E2	Mise en défens de la ripisylve et aménagement de points d'abreuvement sur les prairies pâturées en bordure de cours d'eau	Contrat forestier MAEC Subv. Agence de l'Eau
Mesure E3	Conserver ou créer de la ripisylve ou des bandes enherbées (ou de gel) au-delà des exigences réglementaires	Contrat forestier MAEC
Mesure F1	Favoriser la reconversion des cultures en prairies	MAEC
Mesure F2	Favoriser une gestion extensive des prairies	Contrat ni-ni MAEC
Mesure F3	Gestion des refus sur les prairies pâturées par un entretien mécanique	Contrat ni-ni
Mesure G1	Encourager les pratiques de régénération dirigées pour favoriser l'émergence du semis et de la régénération naturels	Contrat forestier
Mesure G2	Conserver les vieux chênes (gîtes d'espèces d'intérêt communautaire) sur les parcelles forestières	Contrat forestier
Mesure G3	Diversifier les habitats ou micro-habitats par ouverture ou réouverture des parcelles ou d'îlots	Contrat ni-ni Contrat forestier
Mesure G4	Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques	Contrat forestier
Mesure H1	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat ni-ni
Mesure H2	Aide au développement d'un réseau de lutte contre le Vison d'Amérique et à la mise en œuvre de cette lutte sur le terrain	Animation
Mesure I1	Faire émerger les contrats Natura 2000 puis assurer un soutien technique aux maîtres d'ouvrage	Animation
Mesure I2	Elaborer le plan agro-environnemental en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et les services de l'Etat	Animation
Mesure I3	Informers les usagers du site sur la charte Natura 2000	Animation
Mesure J1	Informers les usagers, le public scolaire, les acteurs locaux et la population sur les enjeux liés à Natura 2000	Animation
Mesure J2	Assurer un partenariat avec les interlocuteurs des domaines du loisir, tourisme, sport, afin d'améliorer la prise en compte des habitats patrimoniaux dans leurs activités	Animation
Mesure K1	Veille générale sur le site : suivi des politiques publiques et analyse des projets vis-à-vis de la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Animation
Mesure L1	Mettre en place un tableau de bord de la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (indicateurs/bilan annuel)	Animation
Mesure L2	Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et espèces visées en perspective de l'évaluation finale du document d'objectifs	Animation
Mesure L3	Améliorer les connaissances sur les populations animales et les herbiers aquatiques	Animation



IV. Missions de la structure animatrice

Les missions d'Albret Communauté, pour le volet Natura 2000, s'articulent autour des points suivants :

- Actions contractuelles pour la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : MAEC, contrats forestiers, contrats ni-ni, charte
- Aide technique pour les projets de gestion et de restauration des milieux naturels et pour les évaluations des incidences
- Information, communication, sensibilisation et animation de réseau
- Suivis scientifiques et techniques et amélioration des connaissances
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière, et animation de la gouvernance du site



Figure 5 : Plan d'eau sur l'Arriou-Cagne, commune d'Escalans



B. Gestion des habitats et des espèces



I. Les contrats et la charte Natura 2000

Un contrat visant à restaurer l'ancien lit de la Gueyze au lieu-dit Sansin sur la commune de Sos avait été déposé en 2019. Suite aux crues hivernales, l'épi s'est affaissé, et les agents de la FDDPPMA 47 et d'Albret Communauté sont donc intervenus une seconde fois en septembre 2020 pour le renforcer.



Figure 6 : photos avant/après – restauration de l'épi dans le cadre du contrat Natura 2000 déposé en 2019
Commune de Sos-Gueyze-Meylan

En 2020, un contrat a également été déposé auprès de la DDT du Gers pour restaurer un plan d'eau abritant une population de Cistudes sur la commune d'Eauze.

Le montant demandé initialement étant trop important (96 064,48 € TTC), il a été demandé de réduire les coûts.

Ainsi, le projet sera séparé en deux phases, la première consistant à désenvaser la zone située en amont de l'ouvrage de vidange, de restaurer l'ouvrage de vidange, et d'entretenir la végétation des digues. Le montant des travaux s'élève à 33 975,42 € TTC. La demande de subvention sera déposée au cours du premier semestre 2021.

Dans un second temps, des aides seront demandées pour restaurer l'exutoire du plan d'eau et installer un panneau d'information.

Cette mission représente 5 % du temps de travail pour l'année 2020.

II. Les contrats agricoles

En 2020, les mesures agro-environnementales et climatiques n'ont été mises en place que dans la partie gersoise du site Natura 2000 de la Gélise, animées par l'ADASEA du Gers. En effet, le dispositif n'a pas été reconduit dans la Région Nouvelle Aquitaine, faute de budget suffisant.

Dans le Gers, sur le bassin versant de la Gélise (périmètre plus large que le site Natura 2000 proprement dit), l'ADASEA a contractualisé 133,89 ha qui concernent 18 exploitations :

- 460 m de fossés,
- 540 m de haies,
- 18 mares,
- 4 étangs,
- 20,69 ha de prairies humides,
- 28,96 ha de prairies inondables,
- 27,99 ha de prairies sèches,
- 56,25 ha de systèmes herbagers extensifs.

Ce sont principalement des mesures de retard de fauche (pour 59,94 ha), et également d'ajustement de la pression de pâturage (pour 17,70 ha). Le montant global de ces MAEC représente 140 832 €.

En 2021, les MAEC seront reconduites, l'animatrice a donc répondu à l'appel à projet de la Région et a déposé un nouveau PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) en décembre 2020.

En parallèle, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé depuis fin 2019, une expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE). Certains sites du bassin Adour Garonne ont ainsi été désignés territoires tests.

La Gélise fait partie du territoire d'expérimentation et Albret Communauté, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise, a été désignée animatrice de territoire également pour les PSE.

Ainsi, une plaquette d'information a été diffusée auprès des agriculteurs concernés (cf. Annexes) et l'animatrice s'est rendu disponible pour expliquer le dispositif. Elle a également aidé certains agriculteurs à réaliser leur test d'éligibilité.

A ce jour, 58 tests d'éligibilités ont été effectués, qui ont débouchés sur 28 audits. Le montant des subventions n'est pas encore connu.

Cette mission représente 19 % du temps de travail pour l'année 2020.



III. Les autres outils financiers

La Gélise et ses principaux affluents sont gérés par Albret Communauté pour la partie située en Lot-et-Garonne et par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour la partie située dans le Gers et dans les Landes. A ce titre, ils perçoivent des financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux et des Communes pour mener à bien les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau. Ceux-ci sont gérés par les technicien(ne)s de rivière des deux structures avec lesquels l'animatrice du site Natura 2000 de la Gélise travaille de manière coordonnée.

Albret Communauté est doté d'un Plan Pluriannuel de Gestion qui a été déclaré d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral le 20 juillet 2016, et qui fait suite au précédent programme 2006-2016. Celui-ci fixe le programme des travaux envisagés pour les 5 années à venir, reconductible pour 5 ans.

Un nouveau PPG est actuellement en cours d'élaboration, mené conjointement par Albret Communauté et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue pour mettre en œuvre le programme d'actions à l'échelle du bassin versant ; ceci afin de respecter les préconisations du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Cette année, seuls des actions d'enlèvement raisonné des embâcles a été effectué sur la partie lot-et-garonnaise de la Gélise et ses affluents. En 2020, le budget attribué à cette action s'élève à 10 000 € environ.

IV. Autres actions menées en faveur des espèces/habitats d'intérêt communautaire

En 2019, un projet concernant les chauves-souris a été mis en place sur le territoire de l'Albret, et en particulier sur les sites Natura 2000 de la Gélise et des Caves de Nérac, en partenariat avec la SEPANLOG et Faune Flore Futur (animateur et sous-traitant du site Natura 2000 des Caves de Nérac), ainsi que le CEN Aquitaine (réfèrent Groupe Chiroptères Aquitaine).

Ce projet a été reconduit en 2020 et de nouvelles prospections ont été menées sur le site Natura 2000 de la Gélise ou à proximité immédiate.

36 sites ont été visités, dont 10 en suivi. 7 nouvelles colonies de mises-bas ont été découvertes, dont 4 abritant des espèces d'intérêt communautaire (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées).





Figure 7 : colonies de reproduction de Murin à oreilles échanquées et de Grand Rhinolophe - Commune de Réaup-Lisse

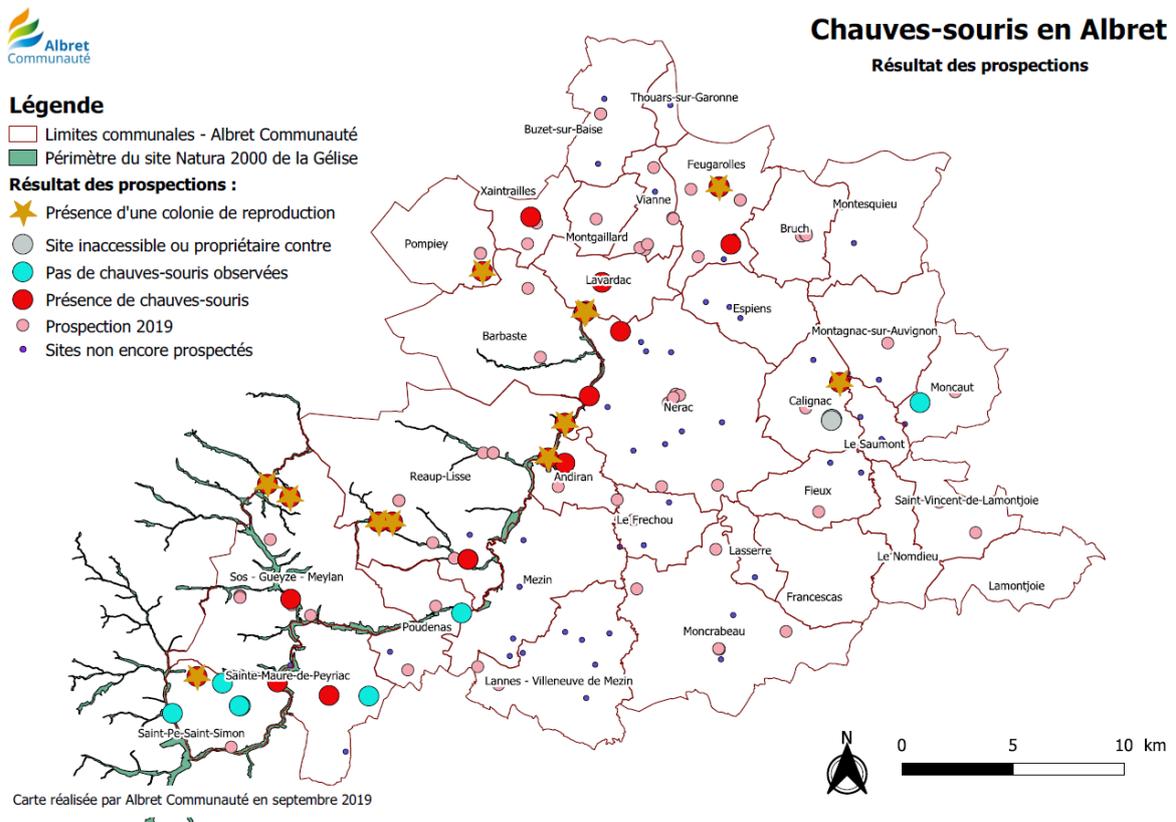


Figure 8 : résultat des prospections chauves-souris 2020

Là encore, des conventions seront proposées aux propriétaires des sites majeurs. Ces conventions, sans aspect réglementaire strict, hormis la réglementation liée aux espèces protégées qui s'impose de fait, vise à cadrer et légitimer les comptages annuels qui doivent être faits pour suivre la colonie et de proposer une assistance technique lors de la conception ou la réalisation de travaux par exemple.

Des conventions du type « convention refuge » seront proposées pour les autres sites où la présence de chiroptères a été avérée (petits effectifs ou indices de présence). Elle vise à assurer



la pérennité des gîtes et à valoriser les engagements des personnes volontaires (mise en place possible d'un panneau « Refuge à chauves-souris », groupe de discussion, échanges avec des spécialistes...). Cette action est centralisée en Aquitaine par le GCA.

En parallèle, un projet de replantation de haies sur le territoire de l'Albret, piloté par Albret Communauté, est mis en place pour enrayer une problématique prégnante localement, l'érosion des sols. Au vu des multiples avantages pour les chauves-souris que présentent des haies fonctionnelles (milieux productifs en insectes, couloirs de déplacement), elles ont été associées aux objectifs du projet.

Cette action représente 13 % du temps de travail de l'animatrice en 2020.



C. Aide technique – Evaluation des incidences



Cette mission a pour but d'encadrer les propriétaires privés sur les actions qu'ils souhaitent mettre en place dans le site Natura 2000 de la Gélise. L'animatrice apporte également de l'aide aux porteurs de projet qui doivent réaliser une évaluation d'incidence.

Ainsi, l'animatrice du site a rencontré un certain nombre de propriétaires ou de structures afin de les conseiller sur leurs actions, les sensibiliser sur les impacts potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ou les aider à réaliser des évaluations d'incidence. A chaque fois, une information sur les contrats susceptibles de les intéresser a été donnée, ainsi que des informations sur la charte Natura 2000.

La liste des propriétaires/structures figure dans le tableau ci-dessous.

Type de propriétaire	Commune	Projet
Propriétaire privé	Nérac (47)	Retournement de prairie en culture
Collectivité	Sos (47)	Gestion d'un milieu naturel
Propriétaire privé	Réaup-Lisse (47)	Restauration de plans d'eau
Propriétaire privé	Eauze (32)	Gestion d'un plan d'eau
Propriétaire privé	Réaup-Lisse (47)	Evaluation d'incidence – Agrandissement maison
Collectivité	Bascous (32)	Evaluation d'incidence – Restauration d'un ouvrage hydraulique
Propriétaire privé	Rimbez-et-Baudiets (40)	Régularisation de plans d'eau
Collectivité	Nérac (47)	Evaluation d'incidence – Création d'une voie verte

Cette mission représente 9 % du temps de travail pour l'année 2020.



D. Information, communication, sensibilisation



Les missions de sensibilisation et de communication sont essentielles pour faire connaître le site et pour sensibiliser les acteurs, les partenaires, le grand public et les scolaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Cependant, en 2020, les protocoles sanitaires mis en place à cause du COVID-19 ont quelque peu malmenés ces actions.

I. Les supports de communication

Albret Communauté dispose de plusieurs supports de communication pour faire connaître le site Natura 2000 Gélise :

- le site Internet, créé en partenariat avec l'ATEN en 2016. Il est visible à l'adresse <http://gelise.n2000.fr> et regroupe toutes les informations sur Natura 2000 et sur le site de la Gélise. Les supports de communication y sont disponibles en téléchargement, ainsi que le document d'objectifs, les comptes rendus de réunions/comité de pilotage ou autres documents utiles. Les actualités du site Natura 2000 de la Gélise y figurent également.
- la plaquette d'information, triptyque A4, qui contient des informations générales sur Natura 2000 et le site de la Gélise ainsi que les coordonnées de l'animatrice.



En 2020, l'animatrice a également créé 2 panneaux d'information qui seront mis en place sur les communes de Dému et Castelnau d'Auzan-Labarrère dans le Gers.



Natura 2000 La Gélise

Le site Natura 2000 de la Gélise

La Gélise prend sa source à Lupiac dans le Gers, et se jette dans la Baïse à Lavardac dans le Lot-et-Garonne. Le site Natura 2000 de la Gélise (FR7200741) englobe cette rivière ainsi que ses affluents sur 3800 ha. Il concerne 28 communes réparties sur 3 départements : le Gers, les Landes, et le Lot-et-Garonne. Ce site offre une grande diversité de milieux à fort intérêt écologique.

Un territoire riche

Le diagnostic effectué a révélé la présence de plusieurs habitats naturels intéressants et d'espèces protégées au niveau européen :

- la Loutrre d'Europe,
- la Cistude d'Europe,
- plusieurs espèces rares de papillons et de libellules,
- des poissons comme le Chabot ou la Lamproie de Planer.

Comment le protéger ?

La protection des sites Natura 2000 est basée sur une gestion contractuelle et volontaire. La possibilité est ainsi offerte aux usagers de s'investir dans des mesures de protection ou de restauration en signant un contrat et/ou une charte de bonnes pratiques.

Les acteurs de la biodiversité :

- PÉTR du Pays d'Armagnac, en charge du développement et de l'attractivité du territoire (05 62 06 18 06)
- Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue, chargé des travaux de gestion de la végétation des berges et des cours d'eau (05 61 67 01 81)
- Communauté de Communes Albret Communauté, animateur du site Natura 2000 de la Gélise (05 53 97 55 97)

La Gélise

Cistudes d'Europe

Contact :
Albret Communauté
05 53 97 55 97

Albret Communauté, PAYS D'ARMAGNAC, PAYS D'AUZOU, SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'OSSE, DE LA GÉLISE ET DE L'AUZOU, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBRET COMMUNAUTÉ

Figure 9 : panneau d'information de la commune de Castelnau d'Auzan-Labarrère (32)

Cette mission représente 4 % du temps de travail pour l'année 2020.



II. Actions de sensibilisation

En 2020, vu le contexte lié au COVID-19, peu d'actions de sensibilisation ont été mises en place, excepté auprès des élus du territoire, dont beaucoup sont des nouveaux élus.

Dans le Lot-et-Garonne, une commission environnement a eu lieu le 8 octobre, ce qui a permis à l'animatrice de présenter le site Natura 2000 de la Gélise et les actions mises en place.

Seules deux animations scolaires ont été effectuées, avant le premier confinement, l'une auprès du collège de Lavardac, qui a donné lieu à la création d'une vidéo par les élèves (<https://youtu.be/GjJZ4TDEaWY>), et l'autre auprès des jeunes du conseil municipal des jeunes de la commune d'Andiran.

Cette mission représente 11 % du temps de travail pour l'année 2020.

III. Animation de réseau

Comme précédemment, à cause du contexte sanitaire lié à la crise du COVID-19, peu d'animation de réseau a eu lieu en 2020. Ce sont surtout des échanges téléphoniques ou par mail.

Cette mission représente 2 % du temps de travail pour l'année 2020.



E. Amélioration des connaissances / Suivis scientifiques et techniques



Ces actions concernent l'amélioration des connaissances, la veille sur le terrain et les formations. Cela représente 11 % du temps de travail pour l'année 2020.

L'amélioration des connaissances porte principalement sur les espèces et les habitats naturels présents, sur le territoire, ainsi que sur la réglementation ou les retours d'expériences.

Aucune formation n'a été effectuée cette année par l'animatrice, à cause du protocole sanitaire mis en place pour gérer la crise du COVID-19.

La veille de terrain a consisté principalement à vérifier qu'il n'y ait pas de problèmes sur des zones "sensibles", à aller voir des zones signalées par des propriétaires ou des communes, et à suivre les chantiers d'entretien des cours d'eau menés par les techniciens de rivière.



F. Veille à la cohérence des politiques publiques et du programme d'actions



Un des rôles de l'animatrice Natura 2000 est de veiller à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site.

Ainsi, lors de rencontres avec des collectivités, des partenaires, des gestionnaires ou des propriétaires privés, un rappel de la réglementation est effectué, afin que leurs projets soient en cohérence avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

L'animatrice a également représenté Natura 2000 lors de réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :

- élaboration des SAGE Garonne et Neste et Rivières de Gascogne.
- projet d'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée sur les communes de Lavardac, Barbaste et Nérac.
- projet de PLUi de l'Albret.
- plan solaire de l'Albret.

Ces projets conduisent parfois à l'élaboration d'évaluation des incidences (cf. partie C).

Elle est aussi en contact avec les techniciens rivière de son secteur afin de vérifier la compatibilité de leurs travaux avec la préservation du site Natura 2000 de la Gélise.

Cette mission représente 12 % du temps de travail pour l'année 2020.



G. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance



I. Organisation de la gouvernance du site

Un comité de pilotage aura lieu en début d'année 2021, correspondant aux bilans d'animation des années 2019 et 2020.

La mise en place de ce COPIL représente 2 % du temps de travail pour l'année 2020.

II. Autres actions

Certaines actions ne rentrent pas dans le cadre des actions présentées précédemment, et sont donc classées en "divers" dans la répartition du temps de travail de l'animatrice. Cela concerne par exemple l'encadrement des stagiaires.

L'administratif propre à la structure porteuse fait également partie de ces autres actions, ainsi que la rédaction de ce présent bilan et les demandes de subventions associées.

Pour plus de détails, se référer à la partie H. Synthèse.

L'ensemble de ces actions représente 12 % du temps de travail pour l'année 2020.

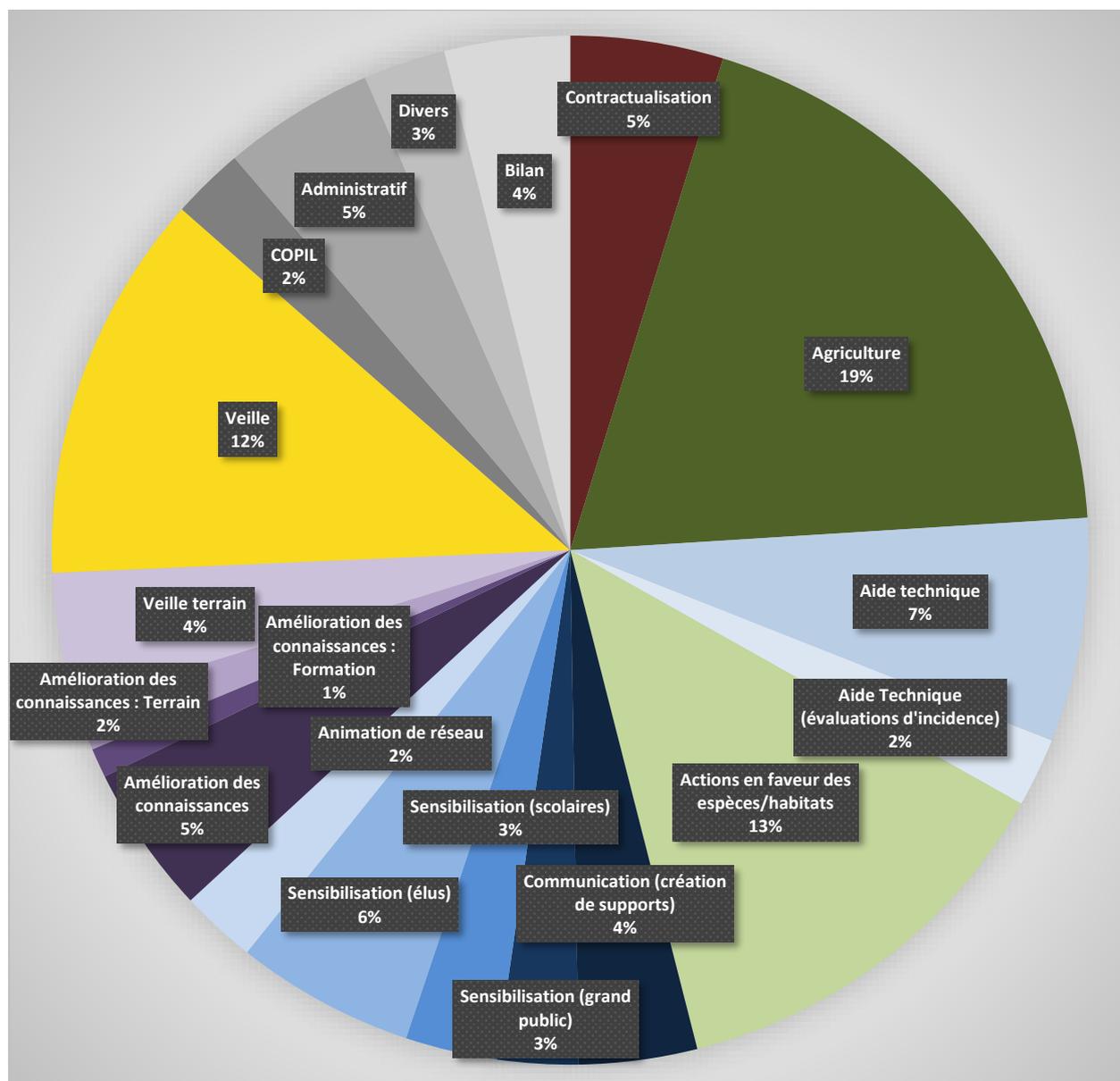


H. Synthèse



I. Répartition du temps de travail

Le temps de travail présenté ci-dessous correspond à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.



II. Avis global sur les actions menées

En 2020, le projet d'inventaire des gîtes à chauves-souris et l'animation des PSE ont occupé la majeure partie de l'animation du site Natura 2000 de la Gélise.

Les actions de veille occupent plus de temps que les années précédentes car la visibilité de l'animatrice est plus importante et elle est donc plus associée aux différents projets du territoire.

Les actions de communication et de sensibilisation, ainsi que l'animation de réseau occupent une place moins importante que les années précédentes à cause du contexte lié au protocole sanitaire mis en place pour lutter contre le COVID-19.

Le côté administratif, incluant également la mise en place du COPIL ainsi que les bilans et autres, occupent 14 % du temps de travail. C'est une part non négligeable du travail de l'animatrice, mais indispensable puisqu'il n'est pas délégué.

III. Avis global sur les résultats obtenus

En 2020 :

- 7 nouvelles colonies de reproduction de chauves-souris, abritant 268 individus (Grands Rhinolophes, Murins à Oreilles échanquées et Oreillards) ont été découvertes.
- 13 sites abritant des chauves-souris (individus isolés) ont été découverts.
- 18 exploitations concernées par des MAEC dans le Gers, pour une surface de 133,89 ha et un montant de 28 166,40 €/an
- 1 contrat Natura 2000 non agricole non forestier a été déposé, pour un montant de 28 920 € (sur 5 ans).
- 1 site Internet est mis à jour régulièrement.
- au moins 2 articles sont parus dans les bulletins municipaux des communes concernées par le site Natura 2000 de la Gélise (Andiran et Réaup-Lisse).
- 1 réunion d'avancement a été organisée avec les élus référents du bassin versant de la Gélise dans le Lot-et-Garonne.
- 1 établissement scolaire, soit environ 25 élèves, a bénéficié d'actions de sensibilisation à la préservation du site Natura 2000 de la Gélise, ainsi que 15 jeunes environ du conseil municipal des jeunes d'Andiran.
- toutes les communes (27) concernées par le site Natura 2000 de la Gélise sont régulièrement informées des actualités et des actions mises en place.



- 8 propriétaires ou porteurs de projet ont été appuyés pour une aide technique sur un projet ou sur une évaluation d'incidence.
- des échanges réguliers avec les services de l'Etat ont lieu, permettant une meilleure compréhension du contexte local et réglementaire.

Ces chiffres sont évidemment en baisse par rapport aux années précédentes, le contexte lié au COVID-19 n'ayant pas aidé la mise en place des actions habituelles.

Cependant, eu égard au contexte, les résultats sont satisfaisants, et l'animatrice est de plus en plus visible des partenaires, gestionnaires et propriétaires, d'où sa présence accrue dans les différents projets de territoire.



IV. Perspectives pour l'animation future

La mise en place de grands projets, tel celui mené sur les chauves-souris cette année, appuie la légitimité du site Natura 2000 de la Gélise auprès de la population, des élus et des partenaires. Ce genre de projet, si cela est possible, sera reconduit dans les années futures ; il pourrait concerner d'autres groupes d'espèces ou consister à mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêts communautaire présents.

Le temps dédié aux autres actions sera certainement relativement stable dans les années à venir.

Se conférer au programme prévisionnel d'action pour plus de détails.



Annexes



Plaquette d'information sur les PSE

Pour s'engager dans le dispositif vous devez obligatoirement être accompagné par une structure réalisant des audits d'exploitations.

Les structures qui se sont positionnées sur le territoire de la Gélise sont : le CER Gascogne Occitanie, l'ADASEA du Gers, la Chambre d'Agriculture du Gers (qui représente également la Chambre d'Agriculture des Landes), la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, le groupement des syndicats du Négoce Agricole Centre-Atlantique et le CER Lot-et-Garonne.



Jean BUGNICOURT
05 62 61 77 77



Claire LEMOUZY
05 62 61 79 50



Valérie CHAUVÉAU
05 53 77 83 08



Sandy LUC
07 88 11 41 42



Nicolas PUGEAUX
05 49 75 69 30



Pour plus d'information sur cette démarche :

<p>Maître d'ouvrage : Agence de l'Eau Adour-Garonne</p>		<p>Sarah BRIAND Délégation de Toulouse 05 61 43 26 80</p>
<p>Appui méthodologique : Association SOLAGRO</p>		<p>Philippe POINTÉREAU 05 67 43 26 80</p>
<p>Animateurs de territoire : Albret Communauté</p>		<p>Marine FONT 05 53 97 64 25</p>
<p>Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzouze</p>		<p>Sylvain KARIMJOÛY 05 81 67 01 81</p>



LA DEMARCHE

Dans le cadre de leur 11ème programme, les Agences de l'eau expérimentent de nouveaux outils de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) afin de reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement, au-delà de la réglementation.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne propose d'expérimenter une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

Ce dispositif est testé depuis 2019 sur plusieurs territoires à enjeux eau et biodiversité sur le bassin Adour-Garonne. L'un de ces territoires est le bassin versant de la Gélise. Il a été agrandi en 2020 et concerne 19 masses d'eau, soit environ 55 communes en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif est piloté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en collaboration avec les animateurs du bassin versant, et les organismes agricoles locaux.

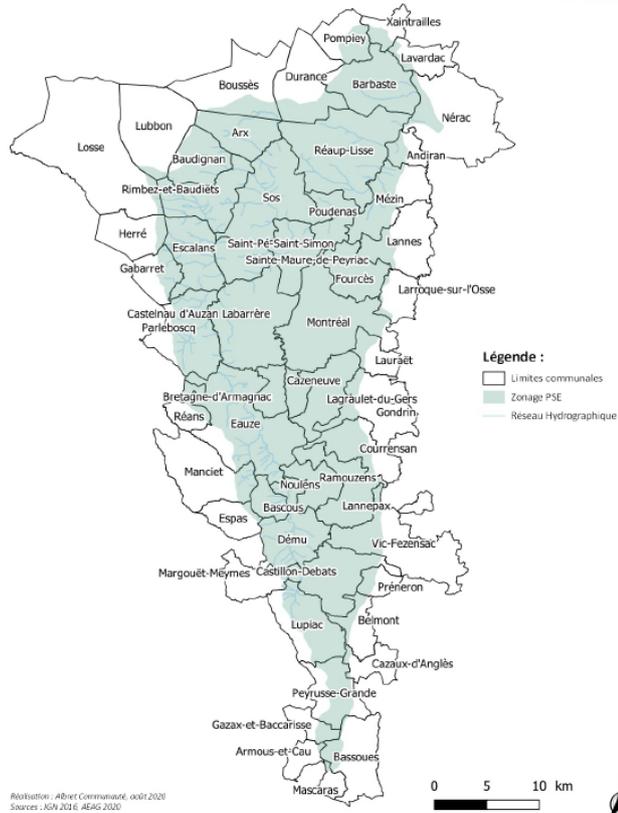


LE TERRITOIRE "GELISE"

LES MODALITES



Périmètre concerné par l'expérimentation des PSE sur le bassin versant de la Gélise



Réalisation : Albrét Communauté, août 2020
Sources : IGN 2016, AEGG 2020

La formalisation du dispositif est prévue via un contrat de 1 an renouvelable.

Le paiement engage toute la SAU de l'exploitation.

Des audits sont mis en place afin d'attribuer une note qui servira pour le calcul du montant des PSE. Cette note est calculée sur la base de trois indicateurs :

- Indicateur 1 : la présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux
- Indicateur 2 : l'extensification des pratiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies)
- Indicateur 3 : la présence d'infrastructures agro-écologiques (haies, lisières de bois, prairies humides et étangs)

Pour être éligible à cette expérimentation, il faut :

- Avoir minimum 50% de sa SAU sur le périmètre PSE
- Avoir un chargement inférieur à 1,4 UGB/ha de surface fourragère principale (SFP)
- Avoir un IFT inférieur à l'IFT régional pour chaque culture

Les points acquis sur les 3 indicateurs sont sommés avec une note maximum de 30 points. Ces points servent à calculer le montant attribuable par an : note x 5 x nombre d'hectares de la SAU = montant PSE/an.

Pour rendre compte d'un niveau de service environnemental suffisant, un score minimum de 16 points pour les 3 indicateurs est nécessaire pour bénéficier des PSE.

Le montant annuel par exploitation est plafonné aux premiers 60 hectares de l'exploitation.

Ainsi, une exploitation qui obtiendrait le maximum de 30 points, pourrait se voir attribuer, pour ces 60 premiers hectares, le montant de 9 000 €/an. Pour les GAEC jusqu'à 3 associés, le montant maximal des PSE serait porté à 27 000 €/an.

A noter : il n'est pas possible de cumuler les PSE avec les aides BIO ou MAEC

